

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le lundi 1er décembre 2008, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Jacques Drolet, Lina Labbé et Lauréanne Dion sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2) Adoption des procès-verbaux des 3 et 13 novembre 2008.
- 3) Suivi des procès-verbaux
 - a) Mise au point dossier Internet haute vitesse
- 4) Correspondance.
- 5) Adoption des dépenses.
- 6) Demande d'aide financière
 - a) Fondation François-Lamy.
 - b) Club de Taekwon-do de l'Île d'Orléans
- 7) Nomination du maire suppléant pour l'année 2009.
- 8) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
- 9) Résolution pour autoriser la transmission de la liste des comptes à recevoir des immeubles pour défaut de paiement de taxes à la M.R.C. de l'Île d'Orléans.
- 10) Résolution – Signature contrat de travail révisé directeur général/secrétaire-trésorier.
- 11) Avis de motion adoption du règlement # 08-076 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2009.
- 12) Résolution Transport Adapté Orléans inc.
- 13) Résolution – Signature Contrats et ententes Bornes fontaines.
- 14) Résolution – Acompte réservoir citerne incendie
- 15) Varia
 - a) M.R.C.
 - b)
- 16) Période de questions.
- 17) Levée de l'assemblée.

08-137

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Jean Rompré.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-138

Item 2 Adoption des procès-verbaux des 3 et 13 novembre 2008.

L'adoption des procès-verbaux est proposée par Lina Labbé et appuyée par Carmen Blouin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 3 Suivi des procès-verbaux

a) Mise au point dossier Internet haute vitesse

Item 4 Correspondance.

08-139

Item 5 Adoption des dépenses.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des dépenses soumise par le directeur général / secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Jean Rompré que les comptes payés et les comptes à payer totalisant respectivement : 31 125,03 \$ et 4 538,09 \$ pour des dépenses totales de 35 663,12 \$ soient adoptés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 Demande d'aide financière

08-140

a) Fondation François-Lamy inc.

Il est proposé par Dominique Labbé et appuyé par Lina Labbé que la somme de 150 \$ soit versée par la municipalité à titre de commandite à la Fondation François-Lamy inc.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

b) Club de taekwon-do de l'Île d'Orléans.

Décision reportée à une séance ultérieure.

08-141

Item 7 **Nomination du maire suppléant pour l'année 2009.**

Il est proposé par Jean Rompré et appuyé par Lauréanne Dion que Madame Carmen Blouin conseillère au siège # 3 soit nommé à titre de maire suppléant pour l'année 2009.

Item 8 **Dépôt déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Tous les membres du conseil municipal présents ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires.

08-142

Item 9 **Résolution pour autoriser la transmission de la liste des comptes à recevoir des immeubles pour défaut de paiement de taxes à la M.R.C. de l'Île d'Orléans.**

Attendu que, tel que stipulé à l'article 1022 du Code municipal du Québec, un état des comptes des taxes en souffrance a été préparé et soumis au conseil municipal par le secrétaire-trésorier; (L.R.Q., c. C-27.1)

Attendu que, tel que stipulé à l'article 1023 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier est tenu, s'il en reçoit l'ordre, de transmettre avant le 20 décembre de chaque année un extrait de cet état approuvé par le conseil au bureau de la municipalité régionale de comté; (L.R.Q., c. C-27.1)

En conséquence;

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Lina Labbé,

Et

Il est résolu

Que l'extrait de l'état des comptes de taxes en souffrance, tel qu'approuvé par le conseil, soit transmis pour vente pour défaut de paiement de taxes au bureau de la M.R.C. de l'Île d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-143

Item 10 **Résolution – Signature contrat de travail révisé directeur général/secrétaire-trésorier.**

Attendu que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a autorisé le 1er mai 2006 par sa résolution # 06-046 monsieur Yoland Dion maire et madame Lauréanne Dion conseillère à signer le contrat de travail du directeur général/secrétaire-trésorier;

Attendu que depuis les conditions de travail ont été modifiées de telle manière que la signature d'un contrat révisé est de mise;

En conséquence

Il est proposé par Carmen Blouin, appuyé par Jacques Drolet et il est résolu que monsieur le maire Yoland Dion et madame la conseillère Lauréanne Dion soient autorisés à signer conjointement avec le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Marco Langlois ledit contrat de travail révisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 11 Avis de motion adoption du règlement # 07-066 pour déterminer les taux de taxe de l'exercice financier 2008.

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une assemblée ultérieure sera adopté le règlement # 08-076 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2009.

08-144

Item 12 Résolution Transport Adapté Orléans.

Attendu que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la loi sur les cités et villes et les articles modifiés 536 à 539 du code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport et des budgets et aussi pour la modification des tarifs et des horaires de service;

Attendu que la MRC Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire du Transport Adapté Orléans inc. pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

Attendu que le Transport Adapté Orléans inc. est un organisme légalement constitué, responsable de la gestion du service de transport adapté;

Attendu que le conseil municipal accepte et approuve que le tarif de 3,75 \$ pour les clients du CRDI demeure et que soit imposé aux autres usagers admissibles un tarif de 4,50 \$ pour tous leurs déplacements;

Attendu que la quote-part de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a été établie à 2 380 \$, représentant 4 \$ per capita, pour l'année 2009;

Attendu que le 4 \$ de quote-part inclut le transport d'appoint dans toutes les municipalités participantes;

Attendu que la subvention accordée est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports à raison de 65 % du budget global d'exploitation du Transport Adapté Orléans inc.;

En conséquence, il est proposé par Lina Labbé et appuyé par Carmen Blouin

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la quote-part pour l'année 2009 au montant de 2 380 \$ à Transport Adapté Orléans inc., afin d'offrir un service de transport adapté sur son territoire.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-145

Item 13 **Résolution – Signature Contrats et ententes Bornes fontaines.**

Attendu que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a autorisé le 2 octobre 2006 par sa résolution # 06-085 l'installation de trois bornes-fontaines dans le secteur nord de la Municipalité;

Attendu que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a mandaté le 2 octobre 2006 par sa résolution # 06-087 les notaires pour l'enregistrement des différentes servitudes avec les propriétaires concernés;

Attendu que des ententes d'installation, d'utilisation et d'entretien devront être conclus avec les différents propriétaires;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Lauréanne Dion et il est résolu que messieurs Yoland Dion maire et Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents requis par l'installation et la mise en service des dites bornes-fontaines au nom de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-146

Item 14 **Résolution – Acompte réservoir citerne incendie**

Attendu que la Municipalité désire améliorer son service de protection contre les incendies sur son territoire;

Attendu que pour ce faire, la Municipalité doit améliorer ses installations de protection contre les incendies, découlant du schéma de couverture de risque de la MRC de l'Île d'Orléans approuvé par le ministère de la Sécurité Publique le 21 octobre 2005;

Attendu que l'aménagement de point d'eau est requis par ledit schéma de couverture de risque;

Attendu qu'il est de la volonté du Conseil municipal de favoriser ces aménagements dans les meilleurs délais;

Attendu que pour s'assurer de réaliser l'implantation d'un nouveau point d'eau dans le secteur sud de la Municipalité au printemps 2009, le Conseil doit réserver les équipements requis dès maintenant;

En conséquence

Il est proposé par Dominique Labbé et appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu

Que soit autoriser le versement d'un acompte de 1 300 \$ pour l'achat d'un réservoir double parois de 10 000 gallons en fibre de verre auprès du Spécialiste du Ponceau, 143 rang 10, Lefèbvre (Québec) J0H 2C0.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 15 **Varia**

- a) **MRC**
- b)

Item 16 **Période de questions**

08-148 Item 17 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par Carmen Blouin il est 21 h 15.